

**ZONE
ORANGE**

QUAND PORTER LE MASQUE ?

LIEUX PUBLICS INTÉRIEURS



TRANSPORTS EN COMMUN ET COVOITURAGE



SALLES D'ENTRAÎNEMENT (GYMS) EN TOUT TEMPS



MILIEUX DE TRAVAIL



ACTIVITÉS SPORTIVES OU RÉCRÉATIVES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES



MANIFESTATIONS



- avec des personnes qui ne résident pas à la même adresse

SAUF :

- occupants d'une même résidence, auxquels se joint une personne seule (avec ses enfants) formant ainsi un groupe stable.
- si la distance de 2 m est respectée durant toute l'activité
- si les personnes demeurent assises à 2 m à l'extérieur
- lors de la pratique de sports nautiques ou la baignade

MILIEUX SCOLAIRES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT



- dans les aires communes
- en classe
- lors du transport scolaire
- sur le terrain de l'établissement, incluant les sites sportifs extérieurs (seulement au secondaire)

